

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE Commune d'USSY-SUR-MARNE

La société O'TERRES ENERGIES, domiciliée 3, rue du Château à USSY-SUR-MARNE (77260), a présenté une demande d'autorisation unique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de l'Urbanisme, pour l'extension de l'unité de méthanisation existante avec l'augmentation des capacités de traitement située sur le territoire de la commune d'USSY-SUR-MARNE.

Les opérations envisagées relèvent des rubriques 2781-1-a et 2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n°17/DCSE/IC/047 du 26 septembre 2017, la demande de la société O'TERRES ENERGIES est soumise à enquête publique environnementale pendant 31 jours du jeudi 26 octobre 2017 à 14h30 au samedi 25 novembre 2017 inclus à 12h00.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie d'USSY-SUR-MARNE (2, rue de Changis – 77260 USSY-SUR-MARNE).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie d'Ussy-sur-Marne aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  - o en format papier,
  - o en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal.
- en mairies de Chamigny, La Ferté-sous-Jouarre, Jaignes, Jouarre, Changis-sur-Marne, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts et Signy-Signets, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et communes concernées par le périmètre du plan d'épandage, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
  - o en format papier.
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions (rédigées en langue française) :

- en mairie d'Ussy-sur-Marne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  - o sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
  - o sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié fourni par Publilégal ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)). Chaque pièce jointe ne devra pas dépasser 5 Mo,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [oterresenergies-ussysurmarne@enquetepublique.net](mailto:oterresenergies-ussysurmarne@enquetepublique.net).

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie d'Ussy-sur-Marne – 2, rue de Changis – 77260 USSY-SUR-MARNE) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné Madame Marie-Françoise SEVRAIN, Consultante en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'USSY-SUR-MARNE** pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Jours de permanence	Horaires
<b>Jeudi 26 octobre 2017</b>	<b>14h30 – 17h30</b>
<b>Vendredi 3 novembre 2017</b>	<b>14h30 – 17h30</b>
<b>Mardi 7 novembre 2017</b>	<b>15h00 – 18h00</b>
<b>Lundi 13 novembre 2017</b>	<b>15h00 – 18h00</b>
<b>Samedi 25 novembre 2017</b>	<b>09h00 – 12h00</b>

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Jean-François DELAITRE, président de la Société O'TERRES ENERGIES, domiciliée 3, rue du Château – 77260 USSY-SUR-MARNE, joignable au 06 31 28 36 24.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'État – Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique – 12 rue des Saints-Pères – 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société O'TERRES ENERGIES ainsi qu'aux maires des communes d'Ussy-sur-Marne, et de Chamigny, la Ferté-sous-Jouarre, Jaignes, Jouarre, Changis-sur-Marne, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts et Signy-Signets concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et concernées par le périmètre du plan d'épandage, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation unique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Melun, le 26 septembre 2017

*La Préfète,*  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Nicolas de MAISTRE